Image not found or type unknown

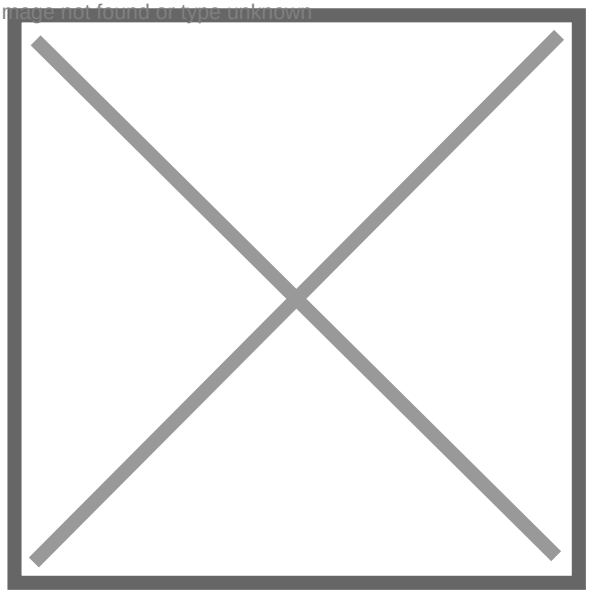

Devis non signé et malfacons

Par **geraldinho**, le **21/09/2014** à **11:46**

Bonjour a tous,nous sommes a ce jour,ma femme et moi même déçu de l'attitude de notre architecte,qui gère également un atelier de fabrication de maisons ossature bois.
Notre maison aurait du être hors d'eau hors d'air début août et en ce moment la charpente n'est pas terminée et aucunes ouvertures posées évidement...
De plus,il n'utilise pas les matériaux décrits sur le devis!Quelques malfaçons ont également été constatées par moi même,porte intérieure pas a la bonne place,une partie de la façade a du être élargie car le faîtage était décalé par rapport a l'autre faîtage...
A ce jours,nous avons versé 20 000 euros et au vu de l’état actuel de la situation,nous ne souhaitons pas continuer a payer le reste,40000 euros car nous ne lui faisons plus du tout confiance!
Même si nous avons abordés tous ces points cette semaine avec lui sur le chantier et si nous avons établi un récapitulatif des choses a revoir par écrit et signé,nous restons inquiets et les nuits sont de plus en plus courtes...Lol
Ah,j'oubliais,il viens de nous faire parvenir par mail le devis initial nous demandant de lui retourner signé car cela n'a jamais été fait!!!
Qu'en pensez vous,quelle est la meilleure démarche a effectuer?
Pour ma part,par principe,je ne souhaite plus rien lui donner et exiger des choses en compensations et il aura son argent ensuite et son devis signé!
Merci par avance

Par **alterego**, le **21/09/2014** à **12:26**

Bonjour,

"Devis initial". Est-ce que les travaux exécutés et les matériaux correspondent à ce qui est mentionné dans le devis et à ce qui avait été convenu entre vous ?

Vous citez un constructeur l'architecte et ne citez aucun autre corps de métier; ce n'est pourtant pas lui qui exécute les travaux...

Quel contrat avez-vous signé avec cet architecte ? Êtes-vous certain qu'il en soit un ? Ceci peut toujours être vérifié auprès de l'Ordre.

Cordialement

Par **geraldinho**, le **22/09/2014** à **08:20**

Bonjour,suite a notre rdv de chantier,oui,il s"est engagé a démonter et poser les materiaux cités sur le devis!
Pour les autres corps de metiers,ils sont intervenus pour passer leurs reseaux,elec,plomberie et ils interviendront plus tard...
Nous n'avons signé aucuns contrat avec lui,ni contrat d'architecture,ni devis d'ossature...
Crdlt

Par **geraldinho**, le **24/09/2014** à **20:35**

???

Par **moisse**, le **25/09/2014** à **09:40**

C'est nous qui sommes interrogatifs.
Vous n'avez signé aucun document, comment voulez-vous demander à quelqu'un de respecter des engagements inexistants, non définis, non délimités, non chiffrés.. ?

Par **alterego**, le **25/09/2014** à **16:55**

Bonjour,

Est-il architecte (inscrit à l'Ordre) ou s'est-il auto-proclamé architecte ?

Quel contrat avez-vous signé avec lui, lui avez-vous confié la totalité de la maîtrise d'oeuvre en sus de celle de conception ?

Si il est réellement architecte, vous avez à vous en plaindre, saisissez l'Ordre. Confiez-en la mission à votre avocat. Mission et rédaction réclament des compétences.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés